



IN MEMORIAM

C'est avec beaucoup de tristesse que l'Alliance vous fait part du décès de Sophia Frangedakis, enseignante de mathématiques-sciences à l'école Joseph-François-Perrault depuis 1993. Toutes nos condoléances à ses collègues de travail ainsi qu'à sa famille.

ON AURA TOUT VU !

Le 4 décembre, Mathieu Lacombe, ministre de la Famille, annonçait dans son bilan de l'année l'adoption de la loi transformant les commissions scolaires... Ne serait-ce pas mettre la charrie devant les bœufs, ce projet n'ayant pas encore été adopté au moment d'écrire ces lignes, le 6 décembre ? Dans tous les cas, c'est un grand manque de respect de la démocratie !



#PL40

Les membres de l'Alliance se mobilisent en grand nombre contre le projet de loi n° 40, qui veut modifier la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires.

Nous ne sommes pas les seuls à contester ce projet de loi :

- Le Comité de parents de la CSDM
- La Fédération des comités de parents du Québec
- L'organisme Je protège mon école publique
- Le Mouvement L'école ensemble
- Le collectif Debout pour l'école !
- La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ)
- L'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS)
- Le Directeur général des élections du Québec (DGEQ)
- L'Association montréalaise des directions d'établissement scolaire (AMDES)
- La Confédération des syndicats nationaux (CSN)
- La Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)
- Daniel Turp, professeur titulaire à la Faculté de droit de l'Université de Montréal
- La Ville de Montréal
- Le Parti québécois
- La Fédération des commissions scolaires du Québec

À l'instar de l'Alliance, ils ont tous compris qu'il y a beaucoup à perdre en laissant le pouvoir au ministre, ce que dit précisément le PL40 !

Joignez-vous aux quelque 3 500 profs qui l'ont déjà fait et signez la lettre à l'intention du ministre lui signifiant de retirer ce projet de loi. Rendez-vous en page d'accueil du site de l'Alliance pour ce faire, ça ne prend que 30 secondes.

Au nom des élèves... merci !

● Catherine Beauvais-St-Pierre, présidente





- Hey, Rémi, j'ai vu dans le journal que vous êtes sur le point de renégocier. J'imagine que vous allez encore demander d'améliorer votre retraite blindée? C'est facile de faire des demandes comme celles-là avec mon argent et celui des contribuables. Moi, personne ne me paie un régime de retraite, là où je travaille.
- Ma'tante Rita, mon régime de retraite n'est pas un cadeau que tu me fais. C'est une portion de mon salaire qui m'est versé en différé. Un peu de la même manière que tu as acheté ta piscine. Je travaille maintenant, mais je serai payé dans 35 ans. Comme le marchand de piscines t'a prêté sa piscine deux ans avant que tu la paies sans intérêt.
- Rémi, ce n'est pas pareil! Moi j'ai payé ma piscine avec mon argent, alors que ton fonds de pension, ce sont les contribuables qui le paient.
- Ma'tante Rita... on t'a sûrement dit que les fonds de pension sont souvent payés dans une proportion de 50 % par l'employé et 50 % par l'employeur. Le fonds de pension des employés de l'État a été mis sur pied en 1973, en pleine crise financière, durant la Loi sur le contrôle des prix et des salaires. Il a débuté durant la plus grande vague d'embauche au gouvernement. Cela coïncide notamment avec l'ouverture des écoles secondaires, le rapport Parent commandant dorénavant l'instruction obligatoire jusqu'à 16 ans, alors qu'auparavant les Québécois pouvaient arrêter l'école en 7^e année.
- Rémi, ne mêle pas M^{gr} Parent à tes affaires syndicales!
- Ma'tante, durant ces négociations, la revendication était de 100 \$ par semaine. Le gouvernement n'avait pas d'argent pour nous offrir des augmentations de salaire même s'il disait que nous le méritions. Les syndicats ont donc mis sur la table le concept de « salaire différé ». Travaillez maintenant et soyez payés plus tard. Un peu de la même façon que tu as acheté ta piscine. Baignez-vous maintenant et payez en 2022, sans intérêts. Le gouvernement a accepté et les employés de l'État venaient de mettre sur pied un régime de retraite pour toutes et tous.
- Mais il est généreux, le vôtre, et c'est moi qui paie pour ça, mon Rémi! Ça fait un bout que le gouvernement se plaint que les pensions publiques sont déficitaires.
- Tu te trompes, ma'tante Rita. C'est en 2008 que les premiers travailleurs ont commencé à recevoir la rente maximale basée sur 35 ans de cotisation. Toutes celles et tous ceux qui ont commencé à travailler en 1973 ont pris leur retraite en même temps. Effectivement, ça a fait un choc pour le versement des rentes... Avant ça, tu n'entendais personne se plaindre des fonds de pension publics.

Mais, que veux-tu, ces sommes sont dues aux travailleurs, puisqu'ils ont cotisé pendant 35 ans et que le gouvernement leur devait le même montant en salaire différé. Évidemment, il n'y a pas d'argent trébuchant et sonnante dans ça, il s'agit d'écriture comptable. Le gouvernement se sert des cotisations des membres pour financer d'autres services publics. Ce sont des vases communicants, tout ça. Quand le gouvernement fait de mauvais choix et que l'argent placé ne donne pas les rendements escomptés, pourquoi on mettrait en cause les travailleurs qui réclament leur dû? Les travailleurs ne sont pas gourmands, ils ne réclament que ce qu'on leur doit et ce qui a été convenu il y a près de 50 ans : une rémunération différée pour la retraite.

Tante Rita, songeuse :

- C'est pas de notre faute si les intérêts sont bas et si tout le monde prend sa retraite en même temps.
- Ben non ma'tante, mais c'est pour cela qu'on parle de rémunération globale : notre salaire, nos cotisations et notre salaire différé. Tout le monde y gagne de cette façon! Si le gouvernement nous paie tout en même temps, non seulement ça va lui coûter plus cher, mais en plus, il n'aura pas d'argent de côté et donc pas de marge de manœuvre pour financer ses autres services. Mais il faut cesser de croire que les travailleurs de l'État ont des privilèges. Tous les travailleurs devraient avoir un régime de retraite. Tous les travailleurs peuvent avoir un régime de retraite. Suffit de le demander, de s'organiser et d'avoir un boss compréhensif! Sur ce, salue mon'oncle pour moi!

● Elaine Bertrand, vice-présidente
Yves Parenteau, conseiller

Le projet de loi 40 sur l'abolition des élections scolaires et les modifications à la *Loi sur l'instruction publique* :
un affront à la démocratie ; une attaque à l'autonomie professionnelle.

*Le remède fait plus de torts
que le mal lui-même!*



— ALLIANCE
DES PROFESSEURS
ET PROFESSEURS
DE MONTREAL —



Publicité parue en
novembre dernier
dans *Le Devoir* et
l'Aut'journal.



Le **BIS** est publié chaque semaine par le Service des communications
Coordination : Annie Favreau • Éditique : Marie-France Beaucher
8225, boul. Saint-Laurent, Montréal (Québec) H2P 2M1
Téléphone : 514 383-4880 • Télécopieur : 514 384-5756

— ALLIANCE
DES PROFESSEURS
ET PROFESSEURS
DE MONTREAL —

